

saint-pardoux

L'opposition municipale réagit à la réimplantation des haies

Sandra Vidard-Rouvreau et Philippe Noirtault, élus d'opposition, ont réagi dans un communiqué à l'article « La biodiversité écologique des haies », publié dans nos colonnes le lundi 19 mars. Sur l'engagement du Gaec Sauvette Desnoue de replanter les haies arrachées auparavant, ils précisent que l'agriculteur « ne fait qu'exécuter une mise en demeure par les services de la préfecture (NDLR : en date du 2 février 2016), les obligeant à la replantation de 1.201 m de haies qu'ils avaient préalablement arrachées illégalement sur le territoire de la commune en zone Natura 2000 ».

Tous deux contestent aussi l'inscription des haies au plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) par le conseil municipal. « Celle-ci ne résulte que de la seule volonté de propriétaires privés ayant demandé leurs classements lors de l'enquête publique en 2014. Aucune demande provenant du maire n'a été adressée à la commissaire-enquêteur », selon eux.

De même, l'inscription des cours d'eau au Plui découle d'un inventaire mené par la Direction départementale des territoires (DDT), avec l'appui des conseils d'habitants. « Leur travail a permis de cartographier quinze nouveaux rus et un cours d'eau supplémentaire alors que le quatrième adjoint en charge de ce dossier refusait de mandater deux élus. » Cet inventaire, qui s'inscrit dans le bassin de la Viette, doit être validé, selon nos informations, dans les prochains mois par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Thouet.

Le communiqué revient enfin sur les 30 % des produits de la restauration collective scolaire provenant de producteurs bio du canton. « Alors que les livres de comptes de la commune ne recensent que moins de 3 % en 2016 et 2017, peut-être que le maire prend en compte le futur changement de vaisselle à base de fibre de lin qu'il impose à la cantine pour verdir sa communication », concluent les deux élus.